



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, le Conseil municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Laure FAURE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 02

Votants 23

Date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> avril 2026

**Présents** : Mmes et MM. FAURE Marie-Laure, BERGOUNIOUX Pascal, PELLETIER Anne-Laure, AUBERT Jean-François, THOMAS Valentine, Thierry LAGARDE, MEYNIER Patrice, DALESME Delphine, DIEZ Candie, BROS Stéphane, SERRAH Sandie, PASSERIEUX Cyril, FACHEUX Sophie, RAYNAUD Joël, PASSERIEUX Jocelyne, DONIZETTI Alexis, LECOQ Patricia, DEVILLE Laëtitia, SIOSSAC, Antoine, BISSON Jean-Bernard, Williams AMBROISE.

**Absents ayant donné pouvoir** : PERRIER Vincent (pouvoir à BROS Stéphane), ROQUAIS Gaëlle (pouvoir à THOMAS Valentine).

**Absente sans donner pouvoir** : néant

Joël RAYNAUD a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2026/21. Désignation des représentants de la commune dans les différents syndicats, organismes, associations auxquels la Commune adhère**

Rapporteur Madame le Maire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par**

*VU le Code général des collectivités territoriales,*

*VU les statuts du SDE24, du CRDD, et des divers organismes et associations auxquels la Commune adhère,*

*CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation de représentants de la commune dans ces divers organismes,*

**DECIDE DE :**

⇒ **DESIGNER les représentants suivants :**

⇒ **VOTE**

<b>SDE24 (Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne :</b> - 2 délégués titulaires : Pascal BERGOUNIOUX et Jean-François AUBERT - 2 délégués suppléants : Stéphane BROS, Delphine DALESME	<b>02 abstentions</b> (W. AMBROISE, J.B. BISSON) <b>21 voix pour</b>
<b>Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne :</b> - 1 délégué titulaire : Valentine THOMAS - 1 déléguée suppléante : Delphine DALESME	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>

<b>Conseil école primaire</b> : Stéphane BROS en l'absence de Mme le Maire, membre de droit et Sandie SERRAH	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>
<b>Conseil école maternelle</b> : Stéphane BROS en l'absence de Mme le Maire, membre de droit et Sandie SERRAH	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>
<b>Collège Jean Moulin</b> : Patricia LE COQ, suppléante Sandie SERRAH	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>
<b>Délégués CNAS</b> : - déléguée titulaire : Delphine DALESME - délégué suppléant : Jocelyne PASSERIEUX	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>
<b>Commission locale d'évaluation du transfert des charges</b> (rattachée à la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux) : Marie-Laure FAURE	<b>Unanimité</b>
<b>Association Le Chemin</b> : Delphine DALESME, 1 suppléante Jocelyne PASSERIEUX	<b>22 voix pour</b> 22 votants (M. Siossac n'a pas pris part au vote)
<b>Réfèrent de lutte contre l'Ambroisie</b> (Préfecture) : Valentine THOMAS, Vincent PERRIER	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>
<b>Référents moustique tigre</b> : Valentine THOMAS, Vincent PERRIER	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>
<b>Réfèrent Sécurité routière</b> (Préfecture) : Joël RAYNAUD	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>
<b>Correspondant défense</b> (Préfecture) : Joël RAYNAUD	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>
<b>Correspondant incendie et secours au sein du Conseil municipal</b> : Joël RAYNAUD, Thierry LAGARDE (suppléant)	<b>01 abstention</b> (W. AMBROISE) <b>22 voix pour</b>

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Marie-Laure FAURE,  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)